

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de
SAINT OUEN DES ALLEUX

Séance du conseil municipal du mardi 3 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre d'absents : 6

Nombre de votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le mardi trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, M. QUILLIOT Jean-Louis, M. TURBEL Éric, Mme BOURION Juliette, Mme LE ROY Delphine, Mme JUHEL Colette, Mme PERRIER Stéphanie,
Absents	Mme REPESSE Michèle ayant donné pouvoir à M. QUILLIOT Jean-Louis, M. GIROUARD Mickaël, M. ROPERT Yves, M. BLANDIN Anthony, Mme LESAGE Annie, M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme BOURION Juliette,
Convocation	27 novembre 2019

2019 12 Approbation des délibérations du 5 novembre 2019

Le compte rendu de la séance du 5 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des votants.

2019 12 091 Aménagement d'un parc de loisirs et de sports : Avenant 1 lot unique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient dans le cadre du marché de travaux d'aménagement d'un parc de loisirs et de sports, de réaliser des travaux de drainage complémentaire du terrain.

Il propose de prendre un avenant n°1 sur le lot unique avec l'entreprise LEMEE TP, titulaire du marché qui propose un devis d'un montant de 11 100 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** l'avenant n°1 de l'entreprise LEMEE TP pour la réalisation des travaux de drainage complémentaire du terrain pour un montant total de 11 100 € HT, portant le nouveau montant du marché du lot unique à 562 339,00 € HT,
- **autorise** M. le Maire à signer cet avenant à l'acte d'engagement,
- **confirme** que cet avenant de 11 100 € HT doit être reporté sur le plan de financement de l'opération « Aménagement d'un parc de loisirs et de sports »,
- **confirme** les crédits en section d'investissement au compte 2315 du BP Principal n°150.

Pour : 6 voix

Abstention : 4 voix (Laurence GOBÉ, Jean-Louis QUILLIOT, Michèle REPESSE, Delphine LE ROY)

2019 12 092 Travaux sur réseau EP – Parcelle adjacente au parc de loisirs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de réaliser des travaux sur le réseau des eaux pluviales sur la parcelle agricole adjacente au futur parc de loisirs.

Il informe qu'il a consulté trois entreprises,

Il présente le seul devis reçu de l'entreprise LEMEE TP d'un montant de 1 508 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise LEMEE TP pour réaliser des travaux sur le réseau des eaux pluviales, sur la parcelle adjacente au futur parc de loisirs d'un montant de 1 508 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2315 du budget principal n°150.

Pour : 6 voix

Abstention : 4 voix (Laurence GOBÉ, Jean-Louis QUILLIOT, Michèle REPESSE, Delphine LE ROY)

2019 12 093 Devis pour la création de cases de stockage à l'atelier municipal

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10/12/2018 concernant la validation d'un devis de GUENEE-Matériaux de sens de Bretagne pour la fourniture de matériaux en vue de créer 8 cases de stockages à l'atelier municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un devis de l'entreprise de maçonnerie SARL PRENVEILLE pour la réalisation de ces 8 cases de stockage d'un montant de 11 724,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTÉ le devis de SARL PRENVEILLE d'un montant de 11 724 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2315 du budget principal 2019,

Pour : 5 voix

Contre : 3 voix (Jean-Louis QUILLIOT, Michèle REPESSE, Colette JUHEL)

Abstention : 2 voix (Laurence GOBÉ, Delphine LE ROY)

2019 12 094 Devis pour la réparation de la pompe à chaleur de la Maison médicale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réparer en urgence la pompe à chaleur de la Maison médicale, comprenant le remplacement du compresseur, du détendeur, du filtre déshydrater.

Il présente un devis de ENGIE Home Service, qui assure la maintenance de l'équipement, d'un montant total de 6 197,58 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTÉ le devis de ENGIE Home Service d'un montant de 6 197,58 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,

PREVOIT les crédits en section de fonctionnement au compte 615221 du budget annexe Maison médicale n°156,

Pour : 10 voix

2019 12 095 Décision modificative n°4 du budget principal 2019 n°150

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient :

- de créditer le chapitre 67 - article 6718 en section de fonctionnement pour verser une subvention exceptionnelle sur le budget de la Maison médicale
- de créditer le chapitre 21 en section d'investissement pour régler des dépenses « Immobilisations corporelles »,

Il propose les modifications suivantes :

Section dépenses de fonctionnement		
Chapitre 022	Article 022	- 7 500,00 €
Section dépenses de fonctionnement		
Chapitre 67	Article 6718	+ 7 500,00 €
Section dépenses d'investissement		
Chapitre 020	Article 020	- 5 000,00 €
Section dépenses de fonctionnement		
Chapitre 21	Article 2188	+ 5 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE à l'unanimité les modifications du BP2019 Principal n°150 présentées ci-dessus.**

Pour : 10 voix

2019 12 096 Vote d'une subvention sur le BP2019 Maison médicale n°156

Au vu de l'acceptation du devis d'ENGIE Home Service d'un montant de 6 197,58 € HT, en section de fonctionnement au compte 615221 sur le budget annexe Maison médicale n°156,

Il convient de voter une subvention exceptionnelle de ce montant du budget principal n°150 sur le budget de la Maison médicale n°156

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De verser la somme de 7 500,00 € du BP Principal 2019 sur le BP 2019 Maison médicale n°156,**
- **Confirme les crédits au compte 6718 du BP Principal 2019.**

Pour : 10 voix

2019 12 097 Décision modificative n°2 du budget Maison médicale 2019 n°156

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de verser des crédits en section de fonctionnement au compte 615221 afin de régler les frais de réparation de la pompe à chaleur,

Il propose la modification suivante :

Section recette de fonctionnement		
Chapitre 77	Article 774	+ 7 500,00 €
Section dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011	Article 615221	+ 7 500,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE à l'unanimité les modifications du BP2019 Maison médicale n°156 présentées ci-dessus.**

Pour : 10 voix

2019 12 098 Devis pour la fourniture de plaques numérotées

Dans le cadre de la dénomination des voies et à la numérotation des adresses,
Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de SELF SIGNAL pour la fourniture de 477 plaques numérotées
d'un montant de 3 760,40 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte le devis de SELF SIGNAL d'un montant de 3 760,40 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis,
- confirme les crédits en section d'investissement au compte 2188 du budget principal n°150.

Pour : 10 voix

2019 12 099 Dénomination d'une voie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer deux nouvelles voies pour les parcelles constructibles
suivantes :

- parcelle ZI n°220,
- parcelle ZC N°376-377-378-379,
-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer la voie « Le Clos du Verger » pour la parcelle cadastrée ZI n°220,

DECIDE de créer la voie « Impasse du Champ Rond » pour les parcelles cadastrées ZC N°376-377-378-379

Pour : 10 voix

2019 12 100 Classement de la parcelle ZI n°156 dans le domaine public communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la parcelle cadastrée ZI n°156 – Parking de l'école publique est classée
dans le domaine privé de la commune et qu'il convient de modifier ce classement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de classer la parcelle ZI n°156 du parking de l'école publique dans le domaine public communal

Pour : 10 voix

2019 12 Compte rendu de la Commission d'Urbanisme du 19/11/2019

Monsieur le Maire rend lecture du compte rendu de la Commission d'Urbanisme, réunit le 19/11/2019.

La commission a rendu un avis défavorable à l'implantation d'une TINY HOUSE en zone UC, considérant l'emplacement
du projet et son intégration paysagère.

Le Conseil municipal est invité à se positionner sur la demande d'implantation d'une TINY HOUSE en centre-bourg,

Contre : 8 voix

Abstentions : 2 voix (Colette JUHEL, Delphine LE ROY)

2019 12 101 Cahier des charges – Contrat de maintenance des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rend lecture d'un projet de cahier des charges pour un contrat de maintenance des équipements techniques de chauffage et de traitement de l'air des bâtiments communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le cahier des charges présenté, comprenant une visite obligatoire des sites avec inventaire des équipements,

DECIDE de lancer un appel d'offres,

Pour : 10 voix

2019 12 102 Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique

Monsieur le Maire rappelle que l'école publique de Saint-Ouen-des-Alleux accueillent les enfants de la commune de Saint-Christophe-de-Valains, dépourvue d'école maternelle et primaire et qu'il convient de solliciter une participation aux frais de fonctionnement à la commune d'origine ;

Il informe du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2019, soit 4 élèves en classe maternelle et 7 élèves en classe élémentaire,

Il rappelle le coût moyen communal (CA 2018) :

1 328 € / élève en maternelle,

476 € / élève en élémentaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter auprès de la commune de Saint-Christophe-de-Valains, la participation aux charges de fonctionnement pour les 11 élèves, sur la base du coût moyen communal, soit :

↪ **3 332 € pour les 7 élèves en élémentaires,**

↪ **5 312 € pour les 4 élèves en maternelle.**

Soit un montant total de 8 644 € de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Ouen-des-Alleux pour l'année scolaire 2019-2020.

Pour : 10 voix

2019 12 103 Suppression d'un poste d'agent social et création d'un poste d'agent technique

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la baisse des effectifs des maternels à la prochaine rentrée,

L'agent social n'a plus à encadrer les maternels dans une 3^{ème} classe, en accompagnement de l'enseignante

Il convient de supprimer le temps de travail du poste d'Agent social aux services d'accompagnement d'un enseignant en classe maternelle.

Il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'Agent social à temps non complet correspondant aux services périscolaires (garderie municipale, restaurant scolaire) et d'accompagnement d'un enseignant en classe maternelle.

La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet à **raison de 25.1 heures hebdomadaires** relevant de la catégorie C aux services périscolaires (garderie municipale, restaurant scolaire) à compter du 10/12/2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 05/08/2019,

Décide à l'unanimité,

- d'adopter la proposition du Maire,**
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Pour : 10 voix

2019 12 104 Achat des murs et du fonds de commerce du restaurant Le Bon Accueil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Restauration a rencontré les propriétaires du restaurant le Bon Accueil.

La Commission propose à l'assemblée :

- d'acheter les murs (parcelles cadastrées D n° 61-64-63) et le fonds de commerce du restaurant le Bon Accueil, situé « 24 place de l'église à Saint-Ouen-des-Alleux au prix de 180 000 € en crédit-bail sur 6 ans, soit 30 000 € par an (*avec possibilité de régler par anticipation*),
- de céder le fonds de commerce au repreneur de l'activité, Mme Nina GHIENNE pour 1 000 €,
- de louer les murs au repreneur Mme Nina GHIENNE au prix de 1 200 € HT/mois sur les deux premières années. Le 1^{er} loyer interviendra 3 mois après la signature du bail,
- de signer une convention avec le repreneur de l'activité, Mme Nina GHIENNE, pour la fourniture des repas au restaurant scolaire, à compter de septembre 2020, au prix de 3,80€TTC/repas enfant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE les propositions de la Commission Restaurant énumérée ci-dessus, sous réserve des acceptations de prêt du repreneur, Mme Nina GHIENNE.

Pour : 10 voix

2019 12 105 Autorisation de signatures des actes authentiques devant le notaire

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour autoriser un adjoint au maire à signer les actes authentiques devant le notaire, en son absence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur Jean-Louis QUILLIOT à signer les actes authentiques à intervenir, dressés par le Notaire, en l'absence de Monsieur le Maire, Pierre THOMAS.

Pour : 10 voix

2019 12 106 Devis pour la pose et fourniture d'un contrôle d'accès sur le portail à l'école publique

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de la Directrice de l'école publique pour la pose d'un contrôle d'accès sur le portail de l'école publique.

Il présente un devis de l'entreprise BRIMANT d'un montant de 2 651,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE le devis de l'entreprise BRIMANT d'un montant de 2 651 € HT,

AUTORISE monsieur le Maire à signer le devis,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2188 du budget principal n°150.

DIVERS

- *Laurence GOBÉ est chargée des problèmes de chauffage dans le bâtiment de l'auto-école,*
- *Eric TURBEL est chargé d'étudier des solutions pour changer la moquette de la salle des sports, suite à une demande de l'Amicale Laïque,*
- *Laurence GOBÉ se charge de contacter l'entreprise JAMAULT pour la pose d'un bardage sur la façade de la salle des fêtes,*

Vœux du maire, le 12 janvier 2020

Prochaine réunion de conseil municipal, le mardi 14 janvier 2020.